



**Sessione di u 2 di dicembre di u 2024**  
**Session du 2 décembre 2024**

**Raportu N° 2024-16**  
**Rapport N° 2024-16**

**Sustegnu a i territorii**  
**Soutiens aux territoires**

**Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**  
**Rapport du Président de la Chambre des Territoires**

Lors de la session plénière du 4 novembre dernier, vous avez approuvé ma proposition d'associer la Chambre des territoires, en sa qualité d'interlocuteur institutionnel privilégié, à la refonte des dispositifs d'intervention à destination des territoires, « Sustegnu a i territorii », compte tenu du contexte budgétaire contraint qui s'impose à tous.

Pour rappel, l'objectif de cette démarche transversale et coconstruite réside en une meilleure coordination des aides sur les territoires, en recueillant les propositions des territoires afin de pouvoir construire une trajectoire soutenable tout en répondant aux besoins les plus essentiels.

Cette stratégie se décline sous la forme d'ateliers réalisés en bureau « élargi » composé sur la base du volontariat (un peu plus d'une vingtaine d'entre vous compose ce groupe de travail).

Les pistes de travail évoquées s'articulent autour de quatre thématiques et ont été discutées et/ou amendées lors des ateliers successifs des 13, 18 et 25 novembre 2024.

Les thèmes retenus sont les suivants :

- Le financement des projets,
- La gestion des subventions,
- La relation Collectivité de Corse- territoires,
- Les innovations en matière de financement.

Lors du premier atelier du bureau élargi du 13 novembre, les membres présents ont fait part de leur souhait de mener un travail coopératif entre les communes et non en opposition en indiquant leur souhait d'une péréquation de l'aide réalisée suivant la typologie de l'institution concernée (en



fonction du nombre d'habitants, de la situation et du périmètre géographiques (littoral, intérieur, niveau d'enclavement, ...) afin de viser l'équité.

Les services de la collectivité en charge de cet accompagnement ont proposé aux membres du Bureau une méthode de travail en trois séquences, en rappelant que chaque proposition d'évolution était amendable par les membres :

Atelier 1 : Financement des projets avec pour objectif d'identifier des propositions d'évolution des dispositifs existants qui permettraient d'améliorer le financement des projets (efficience, enveloppe budgétaire, transversalité des financements, etc..).

Atelier 2 : Gestion des subventions (amélioration et optimisation de l'interface entre la Collectivité de Corse et les territoires).

Atelier 3 : Relation aux territoires (méthodes, outils, dispositifs existants, ingénierie).

Le contenu du premier atelier (joint en annexe du présent rapport) a été présenté par la direction dédiée de la Collectivité de Corse, à travers les règlements suivants :

- Règlement d'aides aux communes, EPCI, Territoires
- Règlement des aides dans le cadre du SDAPMC (Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse) / Fonds Montagne
- Règlement des aides «una casa per tutti, una casa per ognunu »
- Règlement des aides dans le domaine de l'eau.

Des pistes d'évolution possibles ont donc été envisagées et ont été étudiées lors de l'atelier numéro 2 en date du 18 novembre (jointes en annexe du présent rapport), dont l'objet est d'améliorer la gestion des subventions, au travers d'une optimisation des procédures.

D'une manière générale, les propositions faites aux élus s'articulent autour de la volonté de rendre plus efficiente l'intervention de la Collectivité en faveur des communes.

Cela sera possible au moyen d'outils comme des diagnostics territoriaux permettant d'éviter des doublons et en renforçant par ailleurs, le rôle des instructeurs pour un accompagnement optimal.

La mise en place d'un portail des aides en ligne en lien avec d'autres plateformes de la collectivité (Paes'idei par exemple) a également été évoqué avec de surcroît l'utilisation des nouvelles technologies pour renforcer le lien avec les territoires (intelligence artificielle).

Enfin, la nécessité de définir des seuils, ainsi que des plafonds d'aides selon les domaines d'intervention et les strates de bénéficiaires débouchera sur la réduction des périmètres d'intervention, en insistant sur les domaines prioritaires mais aussi en priorisant les dossiers par domaine d'intervention sur une période donnée.



**Camera di i Territorii di Corsica**  
**Chambre des Territoires de Corse**



Le dernier atelier qui s'est tenu le 25 novembre, a eu pour objet d'examiner les nouvelles modalités de partenariat avec les territoires et les outils afférents. Le contenu des différentes options est annexé au présent rapport.

Ce rapport a vocation à porter à votre connaissance la synthèse de la démarche menée conjointement par les services de la Collectivité et la Chambre des territoires afin d'élaborer les futurs règlements des aides, dans un souci d'équité entre l'ensemble des territoires et avec un soutien proportionnellement plus fort vers les petites communes et, notamment, les communes de l'intérieur.

**Vi pregu di dibàttene.**

Je vous prie de bien vouloir en débattre.